

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève et Vaud préfinancent les voies CFF de l'Arc lémanique

Les deux Gouvernements genevois et vaudois ont signé ce jour un protocole d'accord visant à désengorger le trafic tant ferroviaire que routier entre Lausanne et Genève, et maintenir ainsi la compétitivité économique et la qualité de vie du pôle lémanique. Cet accord prévoit notamment le préfinancement à brève échéance par les deux cantons des projets CFF sur ce tronçon, pour un montant de 300 millions de francs.

La région lémanique, l'une des plus dynamiques d'Europe, connaît une saturation des réseaux de transport entre les agglomérations de Lausanne et Genève. Cela entrave le développement de ce pôle économique et menace sa qualité de vie. Les Gouvernements des deux cantons marquent clairement leur volonté de développer et défendre ensemble les solutions à ces problèmes communs. En outre, les exécutifs entendent renforcer certaines infrastructures afin de valoriser leur complémentarité et d'accroître leur compétitivité à l'échelle suisse et européenne.

Le retournement conjoncturel qui frappe l'économie mondiale représente pour les deux Conseils d'Etat une motivation supplémentaire à l'intensification de leurs collaborations. Les Gouvernements vaudois et genevois ont adopté ce jour, sous réserve d'approbation de leurs parlements respectifs, le protocole d'accord suivant:

- Préfinancement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Lausanne-Genève. Dans le but d'anticiper l'ensemble des travaux permettant d'améliorer l'offre de transport sur les grandes lignes Neuchâtel-Genève et Berne-Lausanne, Genève et Vaud décident, conformément à la législation fédérale, d'accorder aux CFF un prêt pour le préfinancement de la réalisation anticipée de la 4e voie entre Renens et Lausanne. En outre, ils accordent aux CFF un prêt destiné au préfinancement de la part fédérale à la réalisation anticipée sur les mêmes lignes des croisements de Mies (VD) et Chambésy (GE).

Les deux cantons allouent à ces deux projets un montant total de 300 millions de francs, assurés aux 2/3 par le canton de Vaud et 1/3 par le canton de Genève. Les conditions de remboursement feront l'objet de négociations avec la Confédération.

La réalisation de la 4e voie Renens-Lausanne constitue le premier des grands chantiers prévus sur l'axe Lausanne-Genève. Par ce préfinancement, les deux Gouvernements entendent accélérer la réalisation de l'ensemble des projets, parmi lesquels la construction de la 3e voie, l'installation des systèmes de télécommande et de sécurité ou encore le réaménagement des gares. Au total, ces travaux portent sur près d'un milliard de francs.

- Préfinancement des travaux d'études pour la 3e voie Renens-Allaman. Soucieux de réaliser au plus vite la mise en 3e voie continue de l'axe Lausanne-Genève, les deux cantons décident d'allouer aux CFF une avance de fonds permettant de lancer sans tarder la phase d'études du projet. Ce préfinancement dont le montant reste à définir sera assuré également à raison de 2/3 par Vaud et 1/3 par Genève.

- Soutien à l'autoroute de contournement de Genève et Morges. L'autoroute Lausanne-Genève souffre d'une surcharge chronique, et la planification fédérale ne propose pas de solution pour désengorger le trafic aux abords des agglomérations. Les deux cantons s'engagent à promouvoir mutuellement les projets de contournement de Morges et de délestage du contournement de Genève par la traversée du Lac.

- Renforcement des infrastructures de Palexpo. Les Gouvernements partagent la conviction que l'Arc lémanique doit disposer d'un lieu d'expositions de forte capacité, proche des axes de transports, afin de soutenir la concurrence des grands centres suisses et européens. Les deux Conseils d'Etat conviennent d'ouvrir le capital-actions de Palexpo SA à la participation du Canton de Vaud pour un montant de 10 millions de francs. Le Conseil d'Etat vaudois souligne que l'envergure internationale de Palexpo s'inscrit en complémentarité des centres à vocation plus régionale comme Montreux ou Beaulieu.

Constatant que leurs deux cantons forment désormais une communauté d'intérêts aux fortes imbrications économiques et intenses flux pendulaires, les deux Gouvernements s'engagent de manière concrète pour préparer aujourd'hui la région lémanique aux enjeux et réalités de demain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 avril 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois, ? 021 316 20 01; David Hiler, président du Conseil d'Etat genevois, ? 022 327 38 01

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Protocole_accord_Vaud-Genève](#)

[Prefinancement_VD-GE_presentation](#)